



# Professeur contractuel alternant - rentrée scolaire 2022

mars 2022

# Références réglementaires

Note de service ministérielle du 27 novembre 2020  
publiée au BO n°49 du 24 décembre 2020  
qui s'appuie sur le décret n°86-83 du 17 janvier 1986  
relatif aux agents contractuels de l'Etat

# Le dispositif de l'alternance

- Être étudiant en master MEEF
- Bénéficiaire d'un contrat de travail
- Assurer une mission d'enseignement dans un établissement scolaire en **responsabilité** devant les élèves

# Les modalités du contrat

- contrat de droit public de 12 mois consécutifs de catégorie A (décret 86-83 du 17 janvier 1986) pris par le rectorat
- pas de période d'essai
- contrat à temps incomplet correspondant à **1/3 de l'obligation réglementaire de service**
- rémunération brute mensuelle : 865 € + indemnités au prorata / compatible avec l'attribution des bourses sur critères sociaux
- Convention passée entre l'INSPE, le rectorat et l'alternant

# L'organisation du service d'enseignement

<b>Contractuels alternants préparant CAPES, CAPLP</b>	216 heures	organisation filée : 6h/semaine 2 jours de présence en établissement
<b>EPS</b>	240 heures	organisation filée : 6h/semaine + 3h d'association sportive/semaine pendant un trimestre 2 jours de présence en établissement
<b>CPE</b>		Temps plein pendant 12 semaines réparties sur l'année scolaire

# L'accompagnement du contractuel alternant

Le tutorat est mixte :

- Un tuteur de « terrain », dans la mesure du possible au sein de la structure d'accueil
  - Un tuteur désigné par l'INSPE
- ➔ Les deux tuteurs rendent un avis au titre de l'évaluation de cette période d'alternance

# Les modalités de recrutement – rentrée scolaire 2022

- Disciplines concernées : anglais, éducation musicale, EPS, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes, mathématiques, physique-chimie, SVT, CPE, *lettres-anglais, lettres-histoire-géographie, mathématiques-physique-chimie*
- Dépôt de candidature via un formulaire en ligne sur le site internet de l'académie, sur la page dédiée aux contractuels alternants :
  - **du 28 mars au 6 avril pour les MEEF 1<sup>er</sup> degré**
  - **du 28 mars au 19 avril pour les MEEF 2<sup>d</sup> degré et Encadrement Educatif**

<https://www.ac-orleans-tours.fr/devenir-professeur-du-2nd-degre-en-alternance-122204>

# Les modalités de recrutement – rentrée scolaire 2022

- Pièces à fournir : lettre de motivation, CV, copie pièce d'identité, relevé de notes de L3 et du 1<sup>er</sup> semestre de M1 + attestation de premier secours et de natation (uniquement pour l'EPS)
- Entretiens conduits par les inspecteurs à compter du 25 avril jusqu'en juin 2022.
- Communication de l'affectation mi-juillet



[alternants@ac-orleans-tours.fr](mailto:alternants@ac-orleans-tours.fr)



Merci de votre attention